



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC8-6-30

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DES METIERS ET MEFI

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

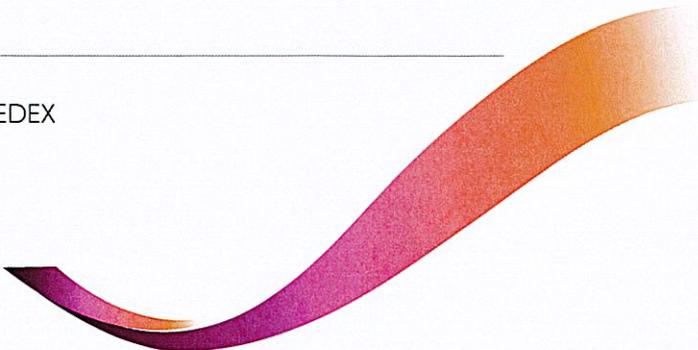
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC8-6-30

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DES METIERS ET MEFI

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Président rappelle que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn et Garonne (CMA 82) a pour mission de favoriser et valoriser le développement économique du Tarn et Garonne au travers de ses actions d'appui aux métiers et activités de l'Artisanat dans les domaines d'interventions suivants :

- Connaissance, identification permanente des entreprises artisanales et étude diagnostic des métiers par la plateforme Géométriers 82.
- Accompagnement à la création, transmission et au développement d'entreprise par des opérations individuelles et collectives.
- Réunions thématiques annuelles de valorisation numérique des métiers de l'Artisanat auprès des écoles primaires et du Collège en lien avec la Maison de l'Emploi (MEFI) et en partenariat avec son LAB2R (FABLAB).
- Rencontres thématiques annuelles avec les différents secteurs de l'Artisanat.
- Promotion des évènements économiques du territoire.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat constitue un réseau d'appui présent au quotidien dans l'accompagnement des entreprises aux cotés du service développement économique et de la Maison de l'Emploi (MEFI), relais de proximité au même titre que la CCI 82 .

La Communauté s'est engagée dans une dynamique de valorisation du territoire en impulsant et en apportant son soutien à toutes les actions et opérations qui y contribuent .

La Communauté de Communes des Deux Rives souhaite rendre durablement attractif son territoire, continuer à soutenir le secteur de l'Artisanat existant, favoriser l'accueil et l'accompagnement de nouveaux porteurs de projets, et anticiper leurs besoins futurs afin de renforcer le dynamisme de son tissu économique local.

La première convention-cadre de coopération contractualisée en 2021 pour trois ans, permet d'établir le bilan suivant :

- Communication de données statistiques mensuelles (activités, établissements) à l'échelle territoriale et communale par un accès permanent à la plateforme GEOMETIERS CMA Occitanie,
- Accompagnement des porteurs de projets de création reprise, par l'organisation d'un atelier d'information annuel sur notre territoire, et des suivis individualisés,

- Accompagnement et valorisation de l'entrepreneuriat, avec notamment la réalisation d'une vidéo (diffusée sur You Tube) d'une jeune chef d'entreprise, Justine DUBET, pâtissière chocolatière de Valence d'Agen,
- Organisation d'un atelier annuel de transmission d'entreprise avec les artisans cédants (8 participants),
- Organisation d'un atelier annuel thématique avec les artisans du BTP (15 à 20 participants/an) et les artisans d'Art en fin d'année 2023 (15 participants),
- Accompagnement à l'organisation d'une journée sur les métiers d'Art en 2022 à Golfech.

Compte tenu des modalités communes de coopération mises en œuvre, il paraît nécessaire de renouveler la collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en faveur du développement économique dans le but d'optimiser les moyens (humains, techniques et financiers) et de rationaliser au mieux l'action générale de développement et d'aménagement du territoire .

Cette convention, d'une durée de 3 ans est établie moyennant une participation financière forfaitaire de 8 000 € TTC par an.

La commission économie - artisanat – commerce – emploi – formation en date du 20 Mars 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable.

Le Président propose :

- d'approuver les termes de la convention,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention avec la CCI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention avec la CMA.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 AVR. 2024